

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 046-2024</p> <p>Du : 02 décembre 2024</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 11 pouvoirs : 0 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 27 novembre 2024</p>
--	---

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Malvina Boquet, Béatrice Brun, Morgane Auger, Sophie Papon, Conseillères Municipales,
Messieurs Jean-Baptiste Rouault, Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Conseillers Municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

ETAIT ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Thierry Vincent, Adjoint au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

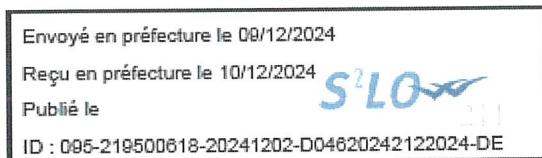
Sur le rapport de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal,

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Budget communal 2024,

Considérant, la nomenclature, M 57



Considérant, que le budget primitif de l'exercice 2025 sera présenté au vote au cours du premier trimestre 2025,

Considérant, la nécessité de procéder jusqu'au vote du Budget primitif 2025 aux dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au Budget 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Autorise, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2025, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessous et avant le vote du Budget primitif 2025 :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2024	Limite autorisée en 2025
20	Immobilisation incorporelles	12 000.00 €	3 000.00 €
21	Immobilisation corporelles	546 780.32 €	136 695.08 €

Dit, que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et Madame le Trésorier Payeur.

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 02 décembre 2024

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

